

# TAMNIES



## Bulletin Municipal 2012



Edition n°21

# SOMMAIRE

- **Le Mot du Maire** p.3
- **Coordonnées du Conseil Municipal** p.4
- **Budget 2011** p.5
- **Extraits de délibérations** p.6
- **Etat Civil 2011** p.7
- **Ecole - Garderie - Cantine** p.8
- **Etang - irrigation - pavillon bleu** p.9 à 10
- **Conseils pour une meilleure gestion de l'eau** p.11
- **Communauté de communes** p.12 à 14
  - Taxe de séjour
  - Infos CIAS
- **Ordures ménagères - tri sélectif** p.15 à 19
  - infos SICTOM
- **INSEE : résultats recensement 2011** p.20 à 22
- **Les mots des associations de Tamniès**
  - Associations de chasse p.23
  - Atelier de la Cuisine Partagée p.24
  - Club Culture et Détente p.25
  - Comité des Fêtes p.26
  - Entente Marquay-Tamniès p.27
  - Foyer Rural et ses sections p.28 à 30
  - Le Fil à la Tête p.31
  - Renouveau du Petit Patrimoine p.32
  - Tamniès en ballades p.33
- **Comité communal feux de forêt** p.34
- **recensement des jeunes gens de 16 ans** p.35
- **UFC que choisir** p.36
- **hébergement d'urgence hivernal** p.37
- **Mission Locale pour l'Emploi** p.38

# **Le mot du Maire**

## **Bonne année 2012**

En ce début d'année 2012, le conseil municipal et moi-même, vous présentons tous nos meilleurs vœux de joie, santé et prospérité pour notre commune, vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.

2011 ne fut pas une année de grands bouleversements, sinon l'agrandissement de notre communauté de commune, avec la mise en place de nouvelles compétences, mais une année où médiatiquement, Tanniès fut mis à l'honneur grâce à l'obtention du Pavillon bleu pour son étang communal et la réhabilitation de son petit patrimoine qui eut droit à un reportage télévisé.

La crise économique est encore là nous dit-on, et la rigueur risque de s'intensifier durant cette nouvelle 2012.

Si cela se vérifie, nous devons dans notre campagne, nous entraider, nous serrer les coudes et évidemment éviter la dépense inutile, et si nécessaire vous pouvez vous rapprocher de la mairie ou du CIAS afin de trouver des solutions.

Pour 2012, nous attendons toujours des aides afin de réaliser l'assainissement du bourg dans de bonnes conditions et quelques autres petits aménagements en projet.

Notre fierté, c'est toujours les activités de nos associations reconnues et enviées par nos communes voisines.

**A VOTRE SERVICE NOUS SOMMES**

**BONNE ANNEE 2012 A TOUS !**

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE TAMNIÈS

LABORDERIE Gérard Maire	le Bourg	05.53.29.68.59 restaurant 05.53.29.60.53 direct 06.80.87.97.86 mobile
LAMONZIE Olivier 1 <sup>er</sup> adjoint	les Pechs	05.53.30.21.09
LACOMBE Lydie 2 <sup>ème</sup> adjointe	la Garrigue	05.53.29.68.57
VENANCIE Bernard 3 <sup>ème</sup> adjoint	la Cougerie	05.53.59.23.82
PESTOURIE Yvon	les Curadis 24290 AUBAS	05.53.51.84.14
LAMAZE Michel	Estampes	05.53.30.21.17
SEYRAL Daniel	le Petit Salignac	05.53.30.20.90
LARIVIERE Jacqueline	la Fargue	05.53.29.64.45
FAUJANET Rolande	la Priolie	05.53.29.65.57
PASQUER Karine	La Faille	05.53.29.47.04
GOIN David	Favard Nord	05.53.29.59.80



## **BUDGET 2011**

**MONTANT DES DEPENSES ET DES RECETTES VOTEES EN  
INVESTISSEMENT :**  
**150 170 .42 €**

**MONTANT DES DEPENSES ET RECETTES VOTEES EN FONCTIONNEMENT :**  
**371 054.00 €**

### **Principales dépenses d'investissement réalisées en 2011 :**

**-Travaux sur bâtiments communaux :**  
**Réparation chauffage école**

**-Achats divers : photocopieur secrétariat, lave linge pour l'école (et les MNS l'été)**

**-Acquisition de terrain à Galofre pour aménager l'intersection à la Castagnade entre les routes communales n° 1 et 202**

**-Travaux France Télécom à la Vergne des Bayles**

**- Travaux alimentation électricité au petit Salignac et à Estampes**

**- Assainissement :** création du budget annexe dédié à l'assainissement, choix du projet, le dossier a été présenté aux différents partenaires financiers Agence Adour Garonne, Conseil Général, Région, Etat) pour une demande de subvention.

### **Projets et travaux prévus pour 2012 :**

**Aménagements abords mairie** (jardin, escaliers)

**Cimetière :** reprise de concessions abandonnées pour réalisation d'un ossuaire communal, caveau d'attente,

**Réhabilitation de logements communaux dans le bourg** (local anciennement loué par l'entreprise Merelybuild)

**Enfouissement des réseaux électriques** (financé par le Syndicat des Energies) + France Télécom (financé par la commune) aux lieux-dits le Castanet et l'Amérique.

**EXTRAITS DE DELIBERATIONS PRISES**  
**PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 2011**

-Séance du 1<sup>er</sup> février 2011 : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDI PR) : la commune a accepté d'inscrire certains chemins ruraux et routes communales de Tamniès dans le PDI PR, ainsi de nouveaux circuits qui recoupent plusieurs communes de la Communauté de Communes ont été matérialisés et balisés. La gestion et l'entretien de ces randonnées incombent à la Communauté de Communes.

-Séance du 19 juillet 2011 : Classement en Grand Site de la Vallée Vézère : la commune s'est prononcée favorablement au projet de classement de la Vallée de la Vézère en « Grand Site », qui a pour but de préserver son caractère remarquable au niveau du patrimoine culturel, naturel et paysager.

-Séance du 18 octobre 2011 : Instauration de la Taxe d'Aménagement  
Suite à la réforme du Code de l'urbanisme (articles L 331-1 et suivants), il est institué à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 une Taxe d'Aménagement, qui se substitue à la Taxe Locale d'Equipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Elle s'appliquera aux permis de construire délivrés à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012. Il fallait que les communes délibèrent avant le 30 novembre 2011 pour instaurer le taux de cette taxe entre 1 et 5%. Le conseil municipal a décidé d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 1%.

# ETAT CIVIL 2011



## NAISSANCES

Luna Valérie DUFEUTRELLE, les Roudoux,  
Lana Ninon RENAUX, la Vergne des Bayles

le 21 juin  
le 10 décembre



## MARIAGES

Ludivine LABORDERIE et Rodolphe SELLIER, le Bourg  
Marjorie COULON et Michel BARILLARO, Escamps  
Morgane HUGUET et Manuel MATEOS MORILLO, l'Amérique  
Francis CLAUZEL et Michelle PAYNE, Favard Sud

le 04 juin  
le 25 juin  
le 30 juillet  
le 27 août



## DECES

Odette DELBARY épouse Gabriel VEYRET, la Fargue  
Gilles REBMANN, Galinat  
Maurice PECHMAJOU, Galinat

le 02 mars  
le 26 juin  
le 19 décembre

# INFORMATIONS ECOLE, CANTINE, GARDERIE

## EFFECTIFS SCOLAIRES

A la rentrée scolaire 2011-2012 il y a 71 élèves au sein du RPI Marquay-Tamniès (regroupement pédagogique intercommunal).  
35 élèves à Tamniès et 36 à Marquay.

## **CANTINE SCOLAIRE**



Le prix du repas est de 1.70 €

**Dépenses alimentaires: 9186.87€**

Recettes : 4270 tickets vendus soit 7259€

Repas adultes : 132 repas x 3.05€ soit 402.60€

**Total recettes : 7661.60€**

**Résultat de l'année 2010-2011 : - 1525.27€**

**Nouveauté :** depuis la rentrée 2011 la cantine se fournit en légumes biologiques auprès de Bernard LABORDERIE

## GARDERIE PERISCOLAIRE



L'heure de garde est à 0,85€ goûter compris.

**Dépenses :**

Achats pour les goûters : 763.31 €

Jouets pour les enfants : 47.00 €

**Total dépenses :** 810.31 €

**Recettes :** 1 714.45 €

**Résultat de l'année 2010-2011 : + 904.14 €**

## IRRIGATION 2011

Recettes de consommation d'eau d'irrigation : 6 656.40 €

Nous vous rappelons de bien vouloir protéger vos compteurs du gel, de débroussailler autour des compteurs pour qu'ils restent accessibles, et de bien vouloir signaler toute fuite ou problème de compteur à la mairie.



## ETANG 2011

### **COMPTABILITE :**

#### **Recettes :**

Entrées, pêches, demi-tarifs, tennis : **23 372.25 €**

Tennis **385.75 €**

**23 758.00 €**

**Nombre d'entrées à plein tarif : 13 137**

#### **Dépenses :**

Personnel sur 8 semaines estivales : 21 129.38 €

Dépenses de fonctionnement :

(Téléphone, analyses d'eau, électricité, tickets...) 1985.87 €

**Total des dépenses : 23 115.25 €**

**RESULTAT : + 642.75 €**

Personnel ayant travaillé à l'étang de Tamniès en 2011 : Joël DE SOUSA, Florence TRIPIED, Xavier Jean LABORDERIE, Alexandre RIVIERE, Arthur ROULLAND, Nathan GAILLARD, Sarah HUGUENEL, Thibaud SEYRAL, Thibaud BRIBANT, Evy HOOGSTRATE.

Maîtres nageurs : Julien BEAUVAIS.

Personnel mis à disposition par PROSPORT LOT: M. Yannick ROUQUIE (juillet) et M. William SAJOT (août).



## **TAMNIES : PAVILLON BLEU en 2011**

La commune a été contactée en novembre 2011 par M. Gonzales du Pavillon Bleu, pour venir sur place car les analyses d'eau qu'il avait vues sur le site de l'ARS (ex DDASS) étaient de très bonne qualité en 2010, et il souhaitait voir s'il était possible pour Tamniès de déposer une candidature pour 2011. Après la venue de ce monsieur, la commune a installé les aménagements nécessaires à l'obtention de ce label.

Il faut savoir que le cahier des charges doit répondre à des critères de bonne qualité d'eau, d'actions mises en œuvre pour le respect de l'environnement, et l'accessibilité aux personnes handicapées, un aménagement des lieux avec tous les équipements de secours nécessaires.

Nous avons eu la joie d'obtenir ce label pour 2011, et cela représente une spécificité de plus pour Tamniès car c'est la seule et la première commune en Dordogne à avoir obtenu ce label.

Les principaux aménagements faits en 2011 ont été les suivants :

-Des poubelles de tri sélectif et de collecte de verre ont été rajoutées à chaque poubelle « ordinaire » sur le site, pour que le tri soit optimisé.

-Une rampe amovible a été installée sur la plage pour permettre un accès facilité à la plage pour les personnes à mobilité réduite, et le WC handicapé a été réaménagé,

-Pour répondre aux critères de bonne qualité 5 analyses d'eau ont été effectuées en 2011 durant la saison estivale. Le classement de l'étang de Tamniès en 2011 est 5 A : eau d'excellente qualité. Le chiffre 5 correspond aux nombres de prélèvements, A est le classement de qualité de l'eau.

Le dossier de candidature pour 2012 vient d'être envoyé le 15 décembre 2011.

Le label étant attribué pour une année, il faut renouveler chaque année son dossier de candidature et prouver que des actions globales sont entreprises dans la commune pour protéger l'environnement. Cela passe par l'assainissement collectif ou individuel, qui doit être contrôlé et de bonne qualité, toutes les actions favorables à une meilleure gestion des énergies, de l'eau, la collecte des déchets et le tri sélectif, des actions d'information de la population en ce qui concerne l'éducation à l'environnement.

Nous venons de commander des panneaux spécifiques d'information « pavillon bleu » qui seront affichés sur place afin d'informer au mieux les estivants.

Le profil de baignade a également été établi et validé par l'ARS au 1<sup>er</sup> trimestre 2011 et a été envoyé au jury pavillon bleu avec le dossier pour 2012. Ce document obligatoire recense les risques de pollution pouvant présenter des risques sanitaires, et propose des mesures pour les supprimer.

## **QUELQUES CONSEILS POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU**

Nous avons eu en 2011 une sécheresse particulièrement longue, ce qui a conduit à des restrictions d'eau d'irrigation durant tout l'été.

Sécheresse ou pas, l'eau est précieuse, et nous devons tous être conscients qu'il faut préserver les ressources en eau, que ce soit l'eau d'irrigation ou l'eau potable. Il existe des gestes simples qui peuvent vous faire économiser de l'eau et de l'argent, et nous vous proposons un rappel de quelques uns de ces conseils:

### **A la maison :**

-Réparer robinets et chasses d'eau qui fuient. Cela paraît évident, mais on ne se rend pas forcément compte du volume d'eau perdu : un robinet qui goutte, c'est 100 l d'eau perdus par jour. Une chasse d'eau : 1000 l par jour.

-Equiper les toilettes d'un mécanisme de chasse d'eau économique : ce sont 3 à 6 l d'eau qui sont utilisés au lieu de 10 l.

-Fermer le robinet pendant le rasage, le brossage des dents, nettoyage des mains...

-Privilégier les douches par rapport aux bains.

-Installer un mitigeur thermostatique : en trouvant instantanément la bonne température, on économise 15% de l'eau d'une douche.

-Installer des aérateurs et mousseurs aux robinets et pommes de douche : l'injection de bulles d'air donne l'impression d'utiliser la même quantité d'eau alors que 30 à 40 % sont économisés.

-Choisir lave vaisselle et lave linge économes en eau en s'aidant de l'étiquette énergie indiquée sur les appareils. Attendre que le lave-linge ou lave vaisselle soit plein avant de les mettre en route, ou utiliser la touche « éco ».

-Laver la vaisselle à la machine plutôt qu'à la main : une machine utilise 15 à 19 l d'eau contre 30 à 80 l pour une vaisselle à la main.

### **Au jardin :**

- Garder l'eau de nettoyage des légumes pour arroser ses potées ou son jardin,

- Arroser le soir pour diminuer la déperdition d'eau par évaporation,

- Installer des systèmes d'arrosage en goutte à goutte,

- Pailler ses plantations et cultures pour espacer les arrosages,

- Biner pour aérer la terre,

- Collecter l'eau de pluie...

Et aussi : faire laver sa voiture à une station de lavage plutôt que chez soi (60 litres à la station au lieu de 200 l avec un tuyau d'arrosage...).

*Source : Ministère de l'écologie, du développement durable, des logements et des transports : économisons l'eau !*

## COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

Nous vous rappelons que depuis la fusion avec l'ex-Communauté de communes du Périgord Noir au 1<sup>er</sup> janvier 2011, nous sommes 13 communes pour une population d'environ 17 000 habitants :

Beynac-et-Cazenac  
La Roque Gageac  
Marcillac-Saint Quentin  
Marquay  
Proissans  
Saint André D'Allas  
Sainte Nathalène  
Saint Vincent de Cosse  
Saint Vincent le Paluel  
Sarlat-La Canéda  
Tamniès  
Vézac  
Vitrac

Parmi les nouvelles compétences, celle du tourisme a été prise; la Communauté de Communes gèrera l'Office de Tourisme de Sarlat qui est devenu un EPIC communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Taxe de séjour :

Dorénavant à compter de 2012 les loueurs de tourisme devront porter leur recette de taxe de séjour à l'Office de Tourisme.

Tarifs de la taxe de séjour en 2012 :

### Tarifs applicables pour 2012

Classement en étoiles	non classé	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles
Ancien classement Villages vacances		Confort		Grand confort		
<b>Hôtellerie, Résidences de tourisme, Meublés et assimilés</b>	<b>0,33</b>	<b>0,66</b>	<b>0,77</b>	<b>1,1</b>	<b>1,65</b>	<b>1,65</b>
<b>Villages vacances, Parcs résidentiels de loisirs et Villages résidentiels de tourisme</b>	<b>0,33</b>	<b>0,66</b>	<b>0,66</b>	<b>0,83</b>	<b>0,83</b>	<b>0,83</b>
<b>Campings</b>	<b>0,22</b>	<b>0,22</b>	<b>0,22</b>	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>
<b>Chambres d'hôtes</b>	<b>0,66</b>					

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES- SUITE**

### **Voirie :**

Cette année la route de la Cougerie aux Bayles a été refaite. En principe, la route de Péchauriol devrait être rénovée en 2012.

### **Service assainissement non collectif :**

Mlle DELROC s'occupe du contrôle des installations d'assainissement, que ce soit des installations en projet (dossier qui est remis lors d'une demande de permis de construire), ou des installations existantes.

Le coût pour le contrôle d'un assainissement existant est de 41€ et le coût pour l'étude d'une nouvelle habitation est de 100 €. Pour toute information contactez Mlle Hélène Delroc au 05.53.31.90.27

### **C.I.A.S :**

Veillez trouver ci-après les actions et les coordonnées du CIAS

## Coordination gérontologique

### INFORMATION - ORIENTATION

- Aide à la constitution de dossier
- Coordination des actions en faveur des personnes âgées sur la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir

### MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

- Nos actions :
  - Portage de repas
  - Restaurant du Colombier
  - Transport à la demande / Bons taxi
- Nos ateliers :
  - Informatique
  - Bibliothèque à domicile / lecture
  - Théâtre
  - Sport adapté
  - Aide aux aidants
  - « Bien vieillir »
  - Mémoire
  - Prévention routière

Contact : *Michèle Jankowski - Corinne Demourant*

## Administration Générale

- Préparation des Conseils d'Administration
- Organisation des commissions
- Gestion des Ressources Humaines
- Elaboration et exécution budgétaire

Contact : *Martine Constant*



Le Colombier

24200 Sarlat la Canéda

Ouvert du lundi au vendredi  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. 05 53 31 88 88

Fax: 05 53 28 51 78

Fermé le mardi matin

## Centre Intercommunal d'Action Sociale Sarlat - Périgord Noir



Beynac et Cazenac - La Roque Gageac - Marçillac St Quentin - Marquay - Proissans - Saint André d'Allyas - Saint Vincent de Cosse - Saint Vincent le Paluel - Sainte Nathalie - Sarlat-la Canéda - Tammilès - Vézac - Vitrac

### Accueil

- Accueil téléphonique et physique du public
- Informations - Orientations
- Prise de rendez-vous

Contact : *Maryline Lemarié et Claudine Royère*

### Action sociale

#### INFORMATION - SUIVI DOSSIERS

- Logements sociaux
- Dossiers MDPH - Handicap
- Aide Sociale

Contact : *Maryline Lemarié - Claudine Royère*

#### ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Suivi social
  - Accès aux droits
  - Impayés de loyers
  - Expulsions
- Suivi budgétaire
  - Surendettement
  - Fonds de Solidarité Logement
  - Aide à l'énergie

- Actions partenariales
  - Projets évènementiels
  - Actions de prévention (grippe, canicule...)

Contact : *Sandrine Fontourcy - Claudine Noue*

## **SICTOM DU PERIGORD NOIR**

Nous avons tous pu constater une baisse du taux de la taxe des ordures ménagères depuis 3 ans : en 2009 le taux était de 17,25 %, en 2010 : 15,54 %, et en 2011 : 13.91 %. Cette bonne nouvelle doit nous encourager à poursuivre nos efforts de tri pour payer moins cher nos ordures ménagères.

Nous vous rappelons que ces déchets mal triés et les encombrants ne sont pas pris par le SICTOM, et restent sur les lieux, ce qui oblige les services communaux à les emmener en déchetterie et ce qui occasionne des désagréments, et encourage la venue de nuisibles.

Nous rappelons donc aux administrés qu'il faut absolument porter les encombrants et les déchets appropriés à la déchetterie de Sarlat.

Nous pouvons également vous proposer de téléphoner à la mairie pour vous inscrire sur une liste d'attente, et les agents communaux passeront 2 ou 3 fois par an ramasser des déchets destinés à la déchetterie. Il vous faut bien sûr garder ces encombrants et déchets chez vous en attendant.

Pour alléger votre poubelle, nous renouvelons nos encouragements à vous équiper d'un composteur, que vous pouvez aussi construire par vos propres moyens.

### **Jours de collecte :**

☞ Hiver du 19/09/2011 au 15/06/2012

#### **Ordures ménagères :**

Ramassage dans toute la commune un mardi sur deux soit les mardis:

3 janvier, 17 janvier, 31 janvier, 14 février, 28 février ; 13 mars, 27 mars ; 10 avril, 24 avril, 8 mai, 22 mai, 5 juin.

#### **Tri sélectif :**

Un mardi matin sur quatre soit les mardis : 24 janvier, 21 février, 20 mars, 17 avril, 22 mai.

☞ Été du 15 juin au 15 septembre 2012

#### **Ordures ménagères :**

Ramassage dans toute la commune tous les vendredis.

Ramassage dans les points importants (école, près d'hébergements touristiques importants...) tous les mardis.

#### **Tri sélectif :**

Un lundi sur deux : le 18 juin, 2 juillet, 16 juillet, 30 juillet, 13 août, 27 août, 10 septembre.

### **Campagne d'information 2012 :**

Comme l'an passé un véhicule du SICTOM passera dans la commune pour distribuer des sacs poubelle et rappeler les consignes de tri, vous recevrez dans vos boîtes aux lettres un avis du SICTOM peu de temps avant.

Le vendredi 25 mai 2012, ce véhicule sera stationné :

- à l'école de 8h 30 à 12h 00,
- à Galinat de 13h à 14h30,
- à la Garrigue de 15 h à 17 h 00

## **BENNE A FERRAILLE**

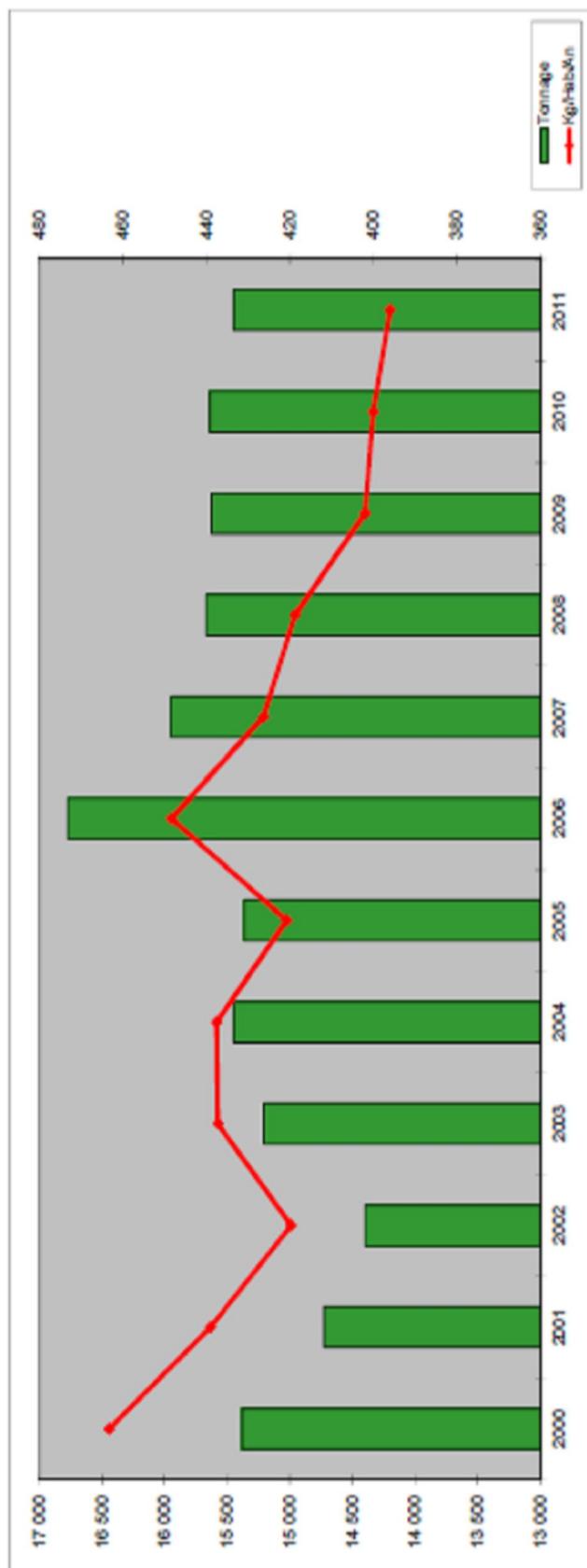
Une benne à ferraille sera mise à votre disposition aux dates et endroits suivants :

- du 20 au 26 février 2012 : Bourg de Tamniès
- du 27 février au 04 mars 2012 : le Petit Salignac
- du 05 mars au 11 mars 2012 : Galinat

## EVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MENAGERES

Estimation pour 2011

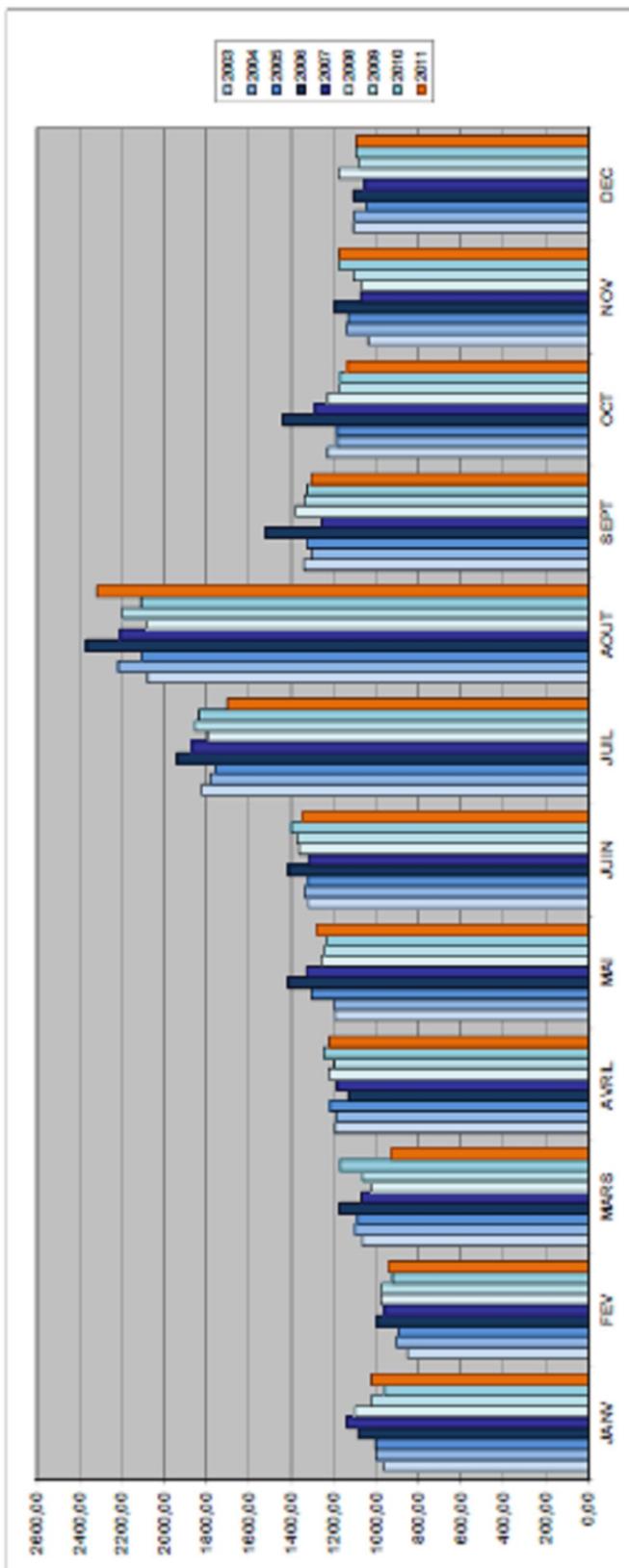
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Tonnage</b>	15 381	14 728	14 400	15 209	15 449	15 365	16 776	15 950	15 668	15 627	15 639	15 450
Nb Habitants	33 200	33 548	34 310	34 794	35 310	36 519	37 413	37 413	37 413	38 829	39 007	39 007
<b>Kg/Hab/An</b>	463	439	420	437	438	421	448	426	419	402	400	396



### EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES 2003 - 2011

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2003	906,52	832,22	1065,60	1184,28	1192,34	1320,90	1824,48	2079,81	1341,54	1228,94	1037,12	1106,68	15 209,23
2004	1001,42	908,06	1100,72	1184,58	1195,60	1339,46	1781,13	2215,34	1303,38	1182,40	1137,48	1101,92	15 449,49
2005	1002,34	892,62	1088,58	1216,74	1303,54	1319,88	1753,23	2100,81	1327,62	1182,40	1131,48	1043,72	15 365,76
2006	1084,68	994,72	1171,86	1130,78	1415,22	1412,80	1938,56	2267,04	1518,78	1439,60	1188,34	1107,52	16 776,90
2007	1107,00	959,44	1069,94	1183,42	1328,60	1318,70	1868,77	2206,30	1257,68	1286,38	1072,78	1052,22	15 741,18
2008	1100,44	977,82	1023,06	1222,30	1256,20	1363,58	1789,23	2090,38	1382,00	1229,40	1067,98	1175,42	15 668,32
2009	1022,94	973,90	1064,04	1197,00	1242,76	1373,90	1855,46	2196,59	1338,48	1177,30	1108,16	1078,18	15 627,51
2010	900,00	924,22	1170,10	1246,41	1231,47	1401,64	1837,37	2108,20	1324,93	1168,48	1172,22	1084,00	15 639,02
2011	1024,71	941,28	930,44	1219,72	1278,20	1346,14	1701,48	2318,85	1305,54	1134,02	1172,22	1084,00	15 466,40

en tonnes

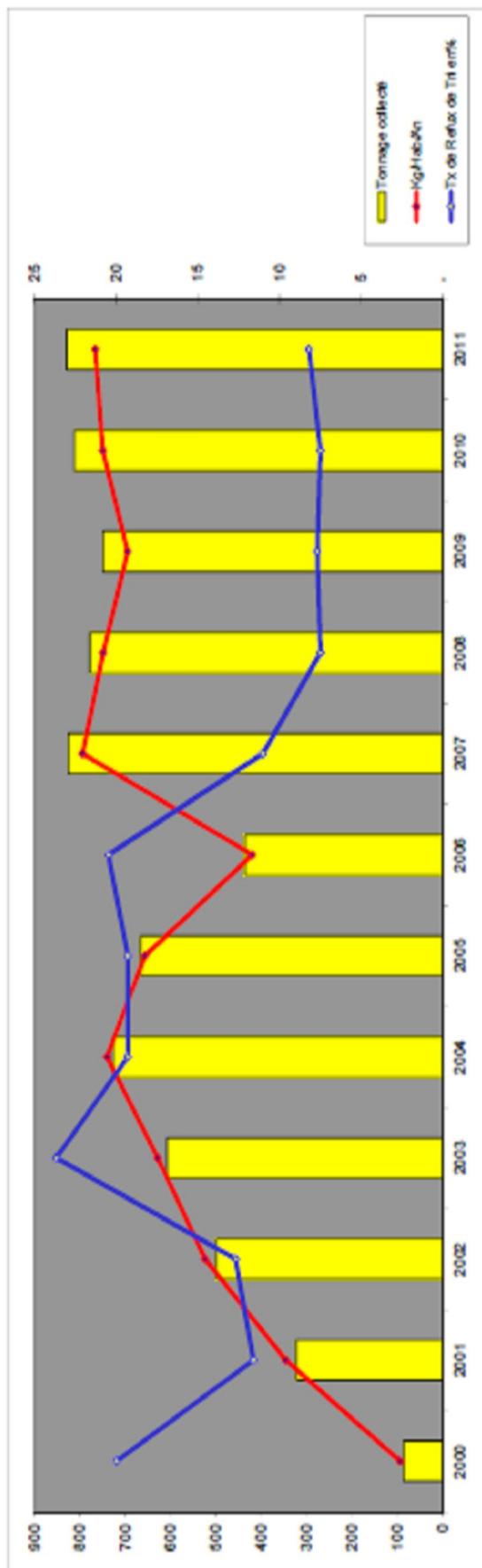


## EVOLUTION DU TONNAGE DES EMBALLAGES MENAGERS

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnage collecté	87	323	500	608	727	667	437	826	779	750	813	830
Nb Habitants	33 200	33 548	34 310	34 784	35 310	36 519	37 413	37 413	37 413	38 829	39 007	39 007
Kg/Hab/An	3	10	15	17	21	18	12	22	21	19	21	21,3
Tx de Refus de Tri en%	20,0	11,6	12,7	23,7	19,3	19,3	20,5	11,0	7,5	7,7	7,5	8,2

Estimation pour 2011

Tonnage recyclé	69,6	285,53	436,5	463,9	586,7	538,3	347,4	734,9	720,6	692,3	751,9	761,9
-----------------	------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------



Le papier représente environ 14% du tonnage entrant.  
 Les subventions éco-emballages se calculent sur le tonnage recyclé = tonnage entrant - (tonnage de refus + tonnage de papier)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT - PERIGORD NOIR

16877 habitants

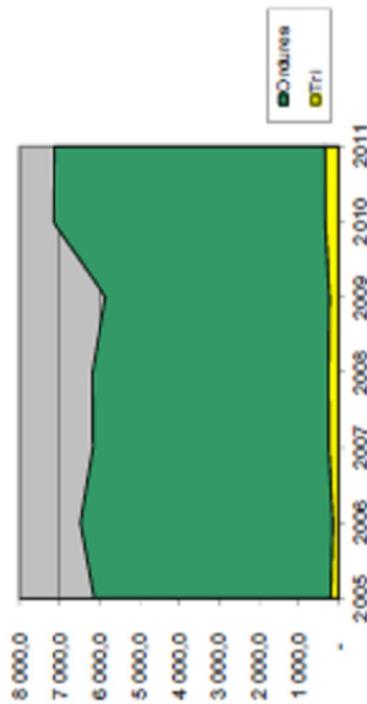
- 1 Borne à papier pour 166 habitants (SICTOM = 127 habitants)
- 1 Borne à verre pour 150 habitants (SICTOM = 109 habitants)
- 1 bac OM pour 18 Hab (SICTOM = 12 habitants)
- 1 bac CS pour 10 hab (SICTOM = 11 habitants)

75389 Kms/An  
4,46 Kms/Hab/An (SICTOM: 3,97 km/hab/an)

### Poids (en Tonne)

	Ordures	Tri
2005	5 958,2	190,3
2006	6 345,3	144,1
2007	5 936,6	240,0
2008	5 936,0	250,9
2009	5 626,8	230,8
2010	6 838,8	323,6
2011	6 803,4	335,7

estimations



Taux de Refus 2010

6,90%

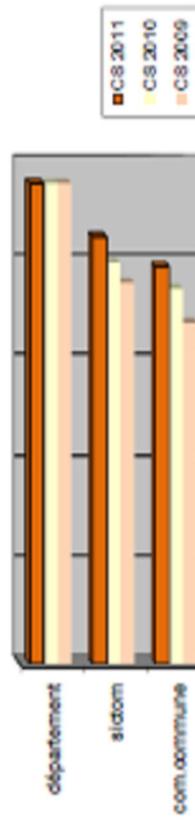
Taux de Refus 2011

8,00%

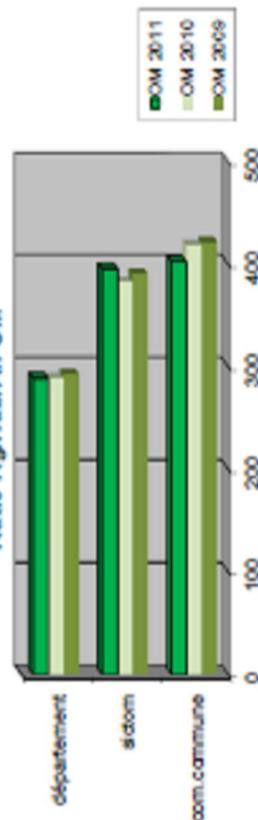
### Ratio: Kg/hab/an

	OM			CS		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
com.municipale	422	419	403,1	17	18,7	19,8
sictom	391	383	396	19	20	21,3
département	283	289	289	24	24	24

### Ratio Kg/Hab/An CS



### Ratio Kg/Hab/An OM



## Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012<sup>1</sup>

	Commune de Tamniès
Population municipale .....	335
Population comptée à part :	10
Population totale .....	345

### 1. Définitions des catégories de population<sup>2</sup>

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
  - o services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - o communautés religieuses ;
  - o casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

<sup>1</sup> Après parution préalable au décret d'authentification au Journal officiel.

<sup>2</sup> Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet [insee.fr](http://insee.fr) à la rubrique Recensement de la population.

## 2. Les principes

---

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1<sup>er</sup> janvier 2012 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## 3. Détermination de la population municipale

---

La population municipale de la commune est égale à la somme des populations calculées comme indiqué ci-après.

### a) La population des ménages

La population est calculée en ramenant les résultats de la collecte en 2009. Pour ce faire, on utilise la tendance observée sur la commune entre la dernière population légale au 01/01/2008 et les résultats de l'enquête de recensement de 2011.

On ajoute ensuite la population recensée dans les hôtels.

### b) La population des communautés

La population est calculée en ramenant les résultats de la collecte 2011 en 2009. Pour cela on utilise la tendance observée sur chaque communauté entre les effectifs en 2008 de la dernière population légale et les résultats de l'enquête de recensement de 2011.

*N.B. : les élèves internes mineurs recensés dans un établissement scolaire sont comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale et dans la population comptée à part de la commune de leur établissement scolaire.*

### c) La population des habitations mobiles terrestres et des personnes sans abri

Entre deux enquêtes de recensement, pendant cinq ans, la population des habitations mobiles terrestres et des personnes sans abri est maintenue constante. Ce sont donc les effectifs recensés en 2011 qui sont pris en compte jusqu'en 2016, date de la nouvelle collecte.

### d) Les mariniers

Les mariniers et les personnes vivant sur les bateaux de ces derniers ont été recensés en 2006, par l'Insee avec le concours du Service des voies navigables. Ils sont comptabilisés dans la commune dans laquelle ils ont déclaré avoir une résidence. Leurs effectifs sont maintenus constants jusqu'à la prise en compte de la nouvelle collecte qui s'est déroulée au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

#### 4. Le calcul de la population comptée à part

---

La population comptée à part de votre commune comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur la commune. Elle est calculée à partir des informations suivantes :

- pour les personnes ayant une résidence familiale dans votre commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (maison de retraite, résidence sociale, caserne, communauté religieuse, etc.) : l'indication de la commune de résidence personnelle sur le bulletin collecté dans la communauté située dans l'autre commune ;
- pour les élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans votre commune et résidant dans une autre commune du fait de leurs études : les renseignements figurant dans la liste B des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les élèves mineurs internes dans un établissement de votre commune dont la résidence familiale est dans une autre commune : le recensement des communautés de votre commune ;
- pour les élèves mineurs présents dans un logement ordinaire autre que leur résidence familiale : les renseignements figurant dans la liste C1 des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les personnes rattachées administratives non recensées dans la commune : les listes des préfetures.

La population comptée à part est mise à jour tous les ans au fur et à mesure des enquêtes annuelles de recensement.

#### 5. Le calcul de la population totale

---

La population totale de la commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

#### 6. Données chiffrées utilisées pour le calcul des populations légales

---

Commune de Tamniès	
<b>1. Population recensée en 2011</b>	368
dont : - ménages	368
- communautés	0
- personnes sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre	0
<b>2. Population municipale calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	335
dont : - ménages	335
- communautés	0
- personnes sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre	0
- marinières	0
<b>3. Population comptée à part 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	10
<b>4. Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	345

## ASSOCIATIONS DE CHASSE A TAMNIES



### **GROUPEMENT DES CHASSEURS**

- Président : M. Daniel SEYRAL, le Petit Salignac 24620 TAMNIES, Tél. :0553302090
- Trésorier : M. Claude SEYRAL
- Secrétaire : M. Jacky RIEUPEYROUX

### **ASSOCIATION DE CHASSE :**

- Président : M. Christian LASSERRE, les Bayles 24620 TAMNIES, Tél. :0553296833

## L'atelier de la Cuisine Partagée

Président : Jean Paul BLANCARD / tel 06 76 39 05 27

Trésorière Hélène VENANCIE / tel 06 32 17 68 07

Secrétaire Rosine SANCHEZ / tel 06 88 48 07 90

LA VERGNE

24620 TAMNIES

L'association de l'atelier de la cuisine partagée dont le siège social se trouve au lieu dit "la Vergne" à Tamniès a maintenant plus de 1 an d'existence. Il est composé de trois membres de bureau et neuf membres du conseil d'administration.

Elle a pour but de réunir des personnes de tous horizons qui souhaitent faire connaître, échanger, découvrir, conseiller et partager ses expériences en matière culinaire.

Nous nous réunissons une fois par mois pour la confection d'un plat qui est proposé, réalisé par l'un d'entre nous, ce dernier nous délivre les secrets de sa réussite. Ce même plat est ensuite dégusté par les participants moyennant une participation financière.

L'année 2011 s'est déroulée dans une ambiance très conviviale et chaleureuse, elle nous a fait découvrir des plats de tous horizons.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des recettes à nous faire découvrir.

L'atelier est ouvert à toutes et tous avec possibilité d'adhésion (prix de l'adhésion 10 euros).

Pour tous renseignements contacter l'un des membres du bureau.

Le Bureau

## **Club Culture et Détente**

### ***A vous tous ..... Bonne et Heureuse Année 2012***

#### **Bilan des activités 2011**

- Dimanche 9 janvier Assemblée Générale et Galette des Rois
- Dimanche 17 avril Sortie spectacle « Grain de folie » à Artigues (40 participants)
- Dimanche 15 mai Concert avec la chorale de Valojoux
- Vendredi 17 juin Journée excursion dans le Sauternais et croisière sur le bassin d'Arcachon (41 participants)
- Dimanche 3 juillet Animation de notre stand Loterie lors de la fête du village
- Jeudi 26 juillet Organisation pour la 2<sup>ème</sup> année avec le foyer rural du concert lyrique avec le groupe « Viva Voyce ».
- Du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre Croisière en méditerranée (30 participants)

Carthage (Tunisie), Malte, La Sicile, Rome,  
Gêne, Marseille, Barcelone : 8 jours de rêves...

- Dimanche 23 octobre Repas de fin d'année au restaurant « Laborderie » (73 participants)
- Dimanche 27 novembre Organisation du Loto
- Jeudi 8 décembre Sortie au Music Hall de Bergerac (46 participants)
- Jeudi 15 décembre Participation du Club au Noël des enfants de l'école en subventionnant l'achat de cadeaux des élèves de la maternelle et du cp.

#### **Nos prévisions pour 2012**

- Dimanche 15 janvier Assemblée générale
- Février/mars/avril Stage mémoire (ouvert à tous)
- Avril ou Mai Sortie d'une journée à Périgueux et la Trappe d'Echourgnac
- Juin Sortie en Espagne-Cantabrie (11 au 16 juin)
- Dimanche 1<sup>er</sup> juillet Fête votive du village, Organisation de notre loterie.
- Fin juillet Concert « Viva Voyce » (sous réserve)
- Les 22 et 23 septembre Sortie à Rochefort et la Rochelle en partenariat avec le Foyer Rural.
- Le 21 ou le 28 octobre Repas de fin d'année.
- Dimanche 25 novembre Loto
- Mardi 27 novembre Grand spectacle au Palio « Mamma Mia » comédie musicale.

Pour 2012 le Club enregistre 76 adhérents.

Les activités du club sont ouvertes à toute personne intéressée.

*« Si nous pouvions percevoir clairement le miracle que représente une simple fleur, notre vie toute entière changerait »*



En cette année 2011, le Comité des fêtes a une fois encore rythmé la vie de notre village par diverses manifestations festives. En tout premier lieu, le réveillon de la Saint-Sylvestre est venu clôturer l'année 2010 et inaugurer l'année 2011, dans la joie et la bonne humeur...

Le 15 mai, la Rando-Motos a de nouveau connu une très forte participation avec plus de 150 participants. La randonnée pédestre a également été un franc succès, et tout le monde s'est retrouvé pour le traditionnel repas à la salle des fêtes.

La Fête au village, organisée du 1er au 3 juillet cette année encore bénéficié d'une forte affluence, avec pour l'animation musicale Diffusion 24 le samedi soir, et TTC le Duo le dimanche soir. Le son et lumière « *Buffarot, un chef croquant révolté* », mis en scène par Michel Lassalvetat, grâce à une forte participation des habitants de la commune, est venu clôturer avec un vif succès ces trois journées de fête.

Enfin, la dernière manifestation de l'année a été la soirée Beaujolais nouveau qui a eu lieu le 19 novembre.

L'assemblée générale du Comité des Fêtes, qui s'est tenue le 03 septembre 2011, à laquelle ont été conviés tous les participants du son et lumière, a été l'occasion de remettre à tous le DVD réalisé par Jacques Crouzel, et de partager un barbecue offert par le comité.

Lors de cette assemblée, le bureau a été reconduit dans son intégralité : Christelle Lamonzie, présidente ; Alain Cacheleux, trésorier ; Guylaine Routier, trésorière adjointe ; Laurent Chiotti, secrétaire ; Karine Pasquer, secrétaire adjointe.

L'année 2012 s'annonce encore riche en événements avec la reconduction de la Rando-Motos le 13 mai et bien sur la Fête au village du 29 juin au 1er juillet qui, pour l'animation du samedi soir verra le retour du groupe TTC au complet.

Rappelons enfin que nous vous invitons, selon vos envies, vos motivations et votre disponibilité à nous rejoindre au sein du Comité des Fêtes.

Retrouvez toutes nos activités sur le site <http://www.idpratic.fr/>



### L'Entente honore ses couleurs en 2011

Après une année difficile, il faut souvent retrousser ses manches, les descentes de nos deux formations sur la saison 2009/2010 auraient pu saper le moral de nos troupes mais ce ne fut pas le cas. L'ambiance, la fraternité et la cohésion des jeunes et des moins jeunes ont permis de porter au plus haut nos couleurs. Quelle joie et quels cadeaux pour les 20 ans de notre entente que de finir 1<sup>er</sup> de notre poule, notre formation fanion jouera en Promotion de 1ere Division sa prochaine saison. Notre équipe réserve quand à elle n'a jamais baissé les bras malgré son effectif encore jeune et a su toute au long de la saison évoluer dans le jeu et la maturité pour finir dans la première moitié du classement et sortir deuxième des poules de brassages. Bravo à vous, joueurs et dirigeants, mais cette année je pense que l'on peut aussi remercier nos supporters qui on su tout au long de cette saison nous soutenir et nous encourager. Sur la continuité de notre saison forte en émotions, nous avons fêtés dignement les 20 ans de notre entente en présence du Président du District de Dordogne Patrick MATTENET.

Quand à notre équipe loisir (les anciens), elle a effectué plus d'une vingtaine de rencontres cette saison sans jamais démeriter sur le terrain comme à la troisième mi-temps et elle a même enregistré l'arrivée de nouvelles recrues.

Pour conclure cette saison et pour continuer à faire prendre du plaisir à nos jeunes qui sont de plus en plus nombreux, l'EMT a décidé d'engager une troisième équipe pour la prochaine session de façon à ne laisser personne de coté et que tout le monde puisse participer au sein de cette grande famille du football.

Les joueurs, les dirigeants et les bénévoles qui agissent au sein du club se joignent à nous pour vous souhaiter une excellente année 2012.

Les Présidents  
Fabrice Arpontet, Patrick Lahaye

***Que vous souhaiter de mieux pour cette année 2012 qui débute!***

***Une parfaite santé pour vous et vos proches, de la prospérité et de la passion dans vos activités et de l'amour autour de vous durant toute l'année.***

**Didier Gaillard**

*Président du Foyer Rural*

## **La vie des sections du Foyer !**

### **Section Théâtre :**

Responsable de la section théâtre :

Michel Lassalvetat, tél : 05 53 29 65 07, courriel : [michel.lassalvetat@orange.fr](mailto:michel.lassalvetat@orange.fr)



2011 aura été une année fructueuse pour la troupe du Foyer qui a produit son spectacle une dizaine de fois dans les localités voisines.

La sortie récréative au printemps dans les gorges du Tarn fut unanimement appréciée.

Pour démarrer la nouvelle saison, Corine Burg, Anne Prigent, Christian Veyret, Gabriel Valeille et Delphine Dalbavie rejoignent le groupe.

Avec Karine Pasquer, Eric Charlier, Pierre Fock, Annie De Sousa, Nadine Bloudeau, Guy Phelip, Michel Faujanet, Jean Louis Champeaux et Danièle Lassalvetat c'est donc un ensemble de 14 comédiens qui se lancent dans une nouvelle aventure.

Ils seront épaulés techniquement par Jean Luc Bugat et Alain Cacheleux.

### **Section Parents d'élèves :**

Valérie CHI OTTI : 05 53 59 22 83 courriel : [ychiotti@club-internet.fr](mailto:ychiotti@club-internet.fr)

La section organise différentes manifestations dans l'année afin de financer les sorties de l'école.

Au cours de l'année 2011, le traditionnel loto s'est déroulé au mois de février avec des lots très attractifs. Il sera de nouveau organisé le 5 février prochain. Il est ouvert à tous. Venez nombreux.

Si d'autres parents veulent se joindre à nous.... ils seront les bienvenus !!

### **Section Danse :**

(le vendredi soir de 20h30 à 22h30 salle des fêtes)

Valérie CHI OTTI : 05 53 59 22 83 courriel : [ychiotti@club-internet.fr](mailto:ychiotti@club-internet.fr)

Cette année a vu le retour de la section danse à la salle des fêtes le vendredi soir : initiation au rock dès 20h00. Nouveauté depuis septembre, la section organise une soirée dansante « musique à la carte » avec repas tous les premiers vendredis du mois, inscription auprès de Valérie.

Cette année notre traditionnel bal aura lieu le samedi 31 mars, là-aussi les inscriptions se font auprès de Valérie.

Enfin, la section n'a pu se rendre cette année en Angleterre en stage mais si la santé de chacun le permet, nous devrions y être pour le week-end du 11 novembre, affaire à suivre.

### **Section Gymnastique :**

La section gym du Foyer continue son activité le jeudi soir de 20 h30 à 21 h30 à la salle des fêtes Yvon Couzel.

Les cours sont animés par Valérie Ardilliez-Gourvat. Danseuse contemporaine de formation (qui donne des cours de danse contemporaine du Fil à la Tête, à Tamniès également) elle enseigne une gymnastique de bien-être et de renforcement de la musculature profonde (celle qui nous soutient). Ce cours est donc accessible à toutes (et tous), quel que soit votre âge.

Même si la saison a commencé, il vous est possible de nous rejoindre à tout moment de l'année et de venir gratuitement assister à une séance pour voir si l'activité vous plaît.

Le coût est de 26 € de cotisation (Carte du foyer + UFOLEP), puis de 26 € par trimestre. Cela fait donc 104 € pour une saison complète.

Renseignements et inscription auprès de Nathalie Marillier (responsable de la section) au 05.53.29.64.57 (H.R) courriel : [nath.philou@wanadoo.fr](mailto:nath.philou@wanadoo.fr)

### **Section Maquettes :**

Christian Chauzaint : Responsable de la Section Maquette Tamniès

Contact : 05.53.31.04.09 courriel : [c.chauzaint@orange.fr](mailto:c.chauzaint@orange.fr)

### **Section Chorale :**

(le lundi soir de 20h30 à 21h30 salle des fêtes)

Anne Prigent (Responsable) Contact : 05 53 29 68 07 courriel : [prigent.veyret@orange.fr](mailto:prigent.veyret@orange.fr)

organisent : **les 22 & 23 septembre 2012**  
**Une sortie Culturelle !**  
**en Charente-maritime**



Corderie Royale Rochefort



Chantier de L'Hermione



Aquarium La Rochelle

au programme: **Samedi 22 septembre:**

**Attention !  
Places limitées**

06h15: Départ de Tamniès (place de l'école) pour Rochefort,  
08h30: Casse-croûte à La Rochebeaucourt,  
12h30: Repas (au restaurant) à Rochefort,  
14h30: Visite du chantier L'Hermione et visite de la Corderie royale.  
17h30: en route pour la "Résidence La Fayette" de La Rochelle.  
18h30: arrivée au centre, prise des chambres,  
19h30: pot de bienvenue suivi du dîner,  
En soirée: animations diverses.

**Dimanche 23 septembre:**

09h00: Départ de la "Résidence La Fayette" pour La Rochelle (centre),  
10h00: Visite du Musée-Aquarium (groupe1) et de la ville historique (groupe 2),  
12h00: Retour à la "Résidence La Fayette" pour le déjeuner,  
14h00: Visite du Musée-Aquarium (groupe2) et de la ville historique (groupe 1),  
16h00: Départ pour Tamniès (retour prévu vers 21h).



**TARIFS : 125 €** adulte (adhérent Foyer Rural & Club Culture Détente) **60 €** enfant (enfant primaire & collégien)  
**145 €** adulte (non adhérent) **60 €** à l'inscription, le solde 1 mois avant le départ.



**Renseignements:**

G. Marillier : 05 53 29 88 50

V. Chiotti : 05 53 59 22 83

Ce tarif comprend:

Le voyage aller-retour en car (inclus le casse-croûte du samedi matin),  
L'hébergement en chambre double ou familiale en prestation traditionnelle (fourniture du linge de toilette), l'apéritif de bienvenue, la pension complète (1/4 de vin et café au déjeuner) du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour, les soirées animées, la réservation des excursions sans accompagnement pour le 1<sup>er</sup> jour : restaurant à Rochefort, visite de la corderie royale et de l'Hermione, la taxe de séjour de la ville de La Rochelle (à partir de 13 ans).

Ce tarif ne comprend pas:

Les dépenses d'ordre personnelles (souvenirs, boissons, pourboires etc...).



L'association "Le fil à la tête" dispense depuis 3 ans un cours adultes tous niveaux de danse contemporaine. Les participants se retrouvent à la salle des fêtes tous les mercredis soir de 20h30 à 22h, et cette année le nombre d'amateurs a bien augmenté.

Tarifs : 12 € l'adhésion à l'association, 60 € le trimestre.

Activités en 2011 :

Les 15 et 16 janvier 2011 un stage a été organisé avec le danseur Guillaume Milhac.

En juin 2011 l'association a également proposé une démonstration de plusieurs chorégraphies et improvisations lors de la fête de la musique organisée par le Foyer Rural, ce qui a permis aux habitants de la commune de découvrir la danse contemporaine.

Projets :

Des stages sont à l'étude pour 2012, mais les dates n'ont pas encore été fixées.

Un site Internet a été créé : <http://lefilalatete.fr>, où vous trouverez toutes les infos concernant l'association, le professeur et les activités.

Contacts et renseignements :

☞ Par téléphone : 06 81 53 16 29 / 06 85 47 36 03

☞ Adresse postale : mairie le Bourg 24620 Tamniès

## Restauration du petit patrimoine de Tamniès



Fontaine du Castanet (ou Font Garrigue)...avant/après les travaux de l'association

Depuis maintenant 3 ans, l'association "Renouveau du Petit Patrimoine de Tamniès" poursuit son activité de restauration des cabanes, fontaines, lavoirs ... avec l'aide de la municipalité.

Au rythme d'une matinée de travail par mois, sauf en juillet-août, nous avançons et le bilan est plutôt positif avec une trentaine de sites restaurés (voir les détails, cartes, photos, reportage de TF1 sur le site [www.petitpatrimoinetamnies.fr](http://www.petitpatrimoinetamnies.fr)) sans oublier les chemins ou sentiers que nous avons réhabilités ou ouverts pour accéder à ces sites et réaliser ainsi des boucles de promenade. Nous tenons à remercier tous les propriétaires qui nous ont autorisés à traverser leurs bois ou bordures de champs. Aucun problème n'a été signalé mais s'il s'en trouvait nous fermerions le sentier concerné.

Nous privilégions les sites en bordure de chemin ou visibles par un promeneur et les sites qui menacent de s'écrouler, il en reste plusieurs ! Mais tant que le lierre tient les lauzes, la cabane ou la fontaine peut patienter ...

Nous comptons une cinquantaine d'adhérents à l'association et entre 15 et 30 participants à chaque séance qui se termine toujours par un très bon repas. Tout nouvel adhérent sera le bienvenu. Il peut s'inscrire auprès de Bernard Venancie (trésorier), Rolande Faujanet (secrétaire) ou moi-même ([jacques.crouzel@orange.fr](mailto:jacques.crouzel@orange.fr) tel 0553593649). La cotisation était cette année de 5 euros, (il faut payer l'assurance !) je rappelle qu'il existe 2 DVD (5 Euros pour les adhérents et 10 Euros pour les autres) sur les travaux effectués par l'association. Cette année nous avons fonctionné avec 500 Euros provenant de la commune (merci à nos élus), le supplément de budget provenant des cotisations et de la vente des DVD. Nous avons acheté pour 320 euros de lauzes. Les frais ne sont pas énormes car on utilise peu de ciment et de sable, chacun vient avec ses outils. Par contre la lauze coûte cher donc si certains ont des carrières accessibles et qu'ils nous autorisent à en extraire, nous leur en serions très reconnaissants !

Il est intéressant de lier chaque site à son histoire, donc toute anecdote ou petit détail sur l'utilisation d'un site sera le bienvenu.

Jacques Crouzel (président)



L'association a pour but, comme son nom l'indique, d'organiser des randonnées pédestres sur la commune de Tamniès, mais également parfois à l'extérieur.  
Les randonnées font en moyenne 8 ou 9 km, et sont suivies d'un pot de l'amitié et de quelques douceurs.

Cette activité est ouverte à tous, et est gratuite.

Le rendez vous est fixé sur le parking de la salle des fêtes, tous les mercredis après-midi à 14h15 précises, et un dimanche par mois.

Le Président, Christian Veyret

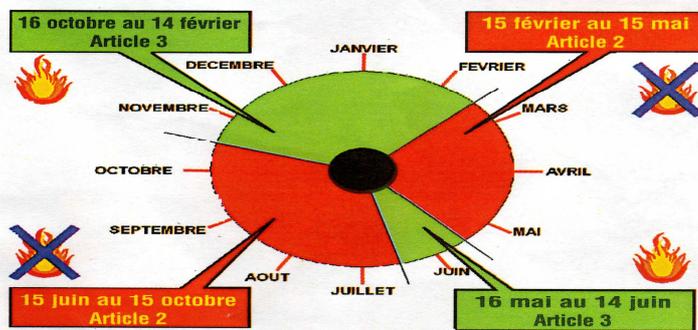
Renseignements au 05.53.29.68.07 (H.R)

# COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET TAMNIES

## NOTE D'INFORMATION

DELEGUES RESPONSABLE POUR LA COMMUNE :  
SEYRAL Joël, LARIVIERE Daniel

**Réglementation pour l'emploi du feu  
dans les bois et forêts de Dordogne**  
Arrêté préfectoral du 21 mars 2000  
consultable dans votre mairie



L'emploi du feu dans les bois et forêts, la destruction par le feu des végétaux sur pied, le brûlage de déchets de coupes ou de résidus d'exploitation forestière ainsi que l'incinération des chaumes, pailles et déchets de récolte sont réglementés, sur toute l'étendue du département de la Dordogne.

### Extraits et résumés de l'arrêté du 21 mars 2000

**INTERDICTION :** Du 15 février au 15 mai  
et du 15 juin au 15 octobre (art.2)\*

\* les dates peuvent être modifiées en cas de situation climatique exceptionnelle.

**AUTORISATION :** Du 16 mai au 14 juin  
et du 16 octobre au 14 février (art.3)\*

\* pendant cette période tous les feux à moins de 200 m d'une zone boisée pour les propriétaires et ayants droit, et à moins de 400 m pour les locataires, soumis à une déclaration préalable auprès de la mairie de la commune.

Les

Se

**ATTENTION ! Article 6 :** L'observation des prescriptions du présent arrêté n'entraîne aucune exemption des responsabilités civiles et pénales qui seraient encourues par les responsables d'incendies causés par des feux qui auraient été autorisés, convenablement allumés et surveillés.

Information auprès des touristes, promeneurs.  
Les C.C.F.F participent également à la sensibilisation auprès des scolaires et centres aérés.

### **Assister les secours :**

- Guidage et assistance aux pompiers
- Assistance logistique.

Les Comités Communaux Feux de Forêt, ce sont des hommes et des femmes, sous l'autorité du Maire, qui œuvrent bénévolement à la prévention et à la protection de nos massifs forestiers.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter les délégués communaux feux de forêt.

## RECENSEMENT DES JEUNES GENS DE 16 ANS POUR LA JOURNEE DEFENSE ET COTOYENNETE

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site [www.mon.service.public.fr](http://www.mon.service.public.fr) (en se créant un espace personnel)

*Cette démarche doit s'effectuée le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.*

La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD)

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée, ou tous examens et concours.

*Pour toutes questions vous pouvez prendre contact au*

**Centre du Service National**

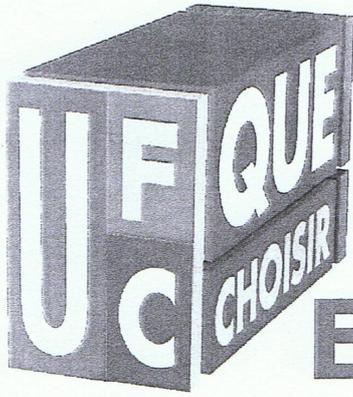
88, rue du pont St Martial  
87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.71 ou 05.55.12.69.74

Mél : [csn-lim.sga@defense.gouv.fr](mailto:csn-lim.sga@defense.gouv.fr)

Site internet : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) rubrique JDC (Journée Défense et Citoyenneté)





# LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS EN DORDOGNE

**VOTRE ASSOCIATION LOCALE  
Vous Informe Sur Vos Droits  
Vous Aide à Traiter Vos Litiges**

**A SARLAT**

**LA CRAMA – SALLE N°2  
LE COLOMBIER  
24200 SARLAT**

**Permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Lundi du mois  
*De 9H30 / 12H30 et 14H30 / 17H30***

**L'UFC EN DORDOGNE C'EST AUSSI**

**Le Siège de Périgueux**

1 square Jean Jaurès

24000 PERIGUEUX

Tel : 05 53 09 68 24

Fax : 05 53 06 71 09

E-mail : [ufc.perigueux@orange.fr](mailto:ufc.perigueux@orange.fr)

Site : [ufcquechoisirperigueux.com](http://ufcquechoisirperigueux.com)

**8 Points d'Accueil**

**BERGERAC – SARLAT**

**NONTRON – THIVIERS**

**LE BUGUE – RIBERAC**

**MUSSIDAN – SAINT-ASTIER**



**CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE HIVERNAL**  
**au 77, avenue de Selves à SARLAT**  
**tél : 05 53 30 33 64**

**OUVERTURE**

**du 28 novembre 2011 au 30 mars 2012 - 7jours/7**  
**Téléphoner au 115 (appel gratuit) pour une orientation**

**Horaires d'ouverture**

**ACCUEIL à partir de 18H le soir jusqu'à 20H**  
**Fermeture à 9H le matin**

**Vous pouvez vous adresser au CCAS – Le Colombier SARLAT**  
**Tél : 05 53 31 88 88 - du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et 13H30 à 17H**



- Choisir votre orientation professionnelle
- Trouver une formation adaptée, un emploi
- Vous informer sur la santé, le transport...

**Vous avez entre 16 et 25 ans**  
**Prenez rendez-vous au 05.53.31.56.00**  
**A Sarlat**  
(Place Marc Busson – Maison de l'Emploi)

**Ou sur nos lieux de permanences :**

**Belvès**  
**Carlux**  
**Domme**  
**Le Bugue**  
**Salignac**  
**Saint Cyprien**  
**Villefranche du Périgord**